



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE MINISTRE

Paris, le 23 NOV 2023

*Cher*

Madame la Secrétaire générale,

Par lettre en date du 26 octobre 2017, vous m'avez fait part des observations et questions suscitées par les orientations que j'ai annoncées lors du rendez-vous salarial du 16 octobre et que j'ai confirmées dans ma lettre en date du 25 octobre. Je tiens à vous en remercier et à vous redire l'importance que j'attache aux échanges avec les organisations syndicales pour nourrir l'action du Gouvernement à l'égard des agents publics.

Vous m'y demandiez de revenir sur la décision consistant à reporter de 12 mois l'application du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR), en soulignant également le risque qu'un tel report ferait peser sur le bon déroulement des élections professionnelles.

Comme je vous l'ai indiqué à nouveau mercredi 8 novembre lors du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), le décalage dans la mise en œuvre du protocole PPCR est indispensable, au regard du respect de la trajectoire des finances publiques, pour permettre au Gouvernement de mettre en œuvre ce protocole en sécurisant son financement.

Comme le garantira la publication du nouveau calendrier d'ici la fin de l'année, le protocole PPCR sera appliqué en intégralité au cours du mandat présidentiel. Le respect de cet engagement témoigne de l'importance que le Gouvernement accorde aux fonctionnaires et à ceux qui les représentent. Nous devons collectivement porter ce message, dont je suis convaincu qu'il trouvera un écho auprès des agents publics et de leur sens des responsabilités.

Madame Mylène JACQUOT  
Secrétaire générale  
de l'UFFA-CFDT Fonctions publiques  
47-49, avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS Cedex 19

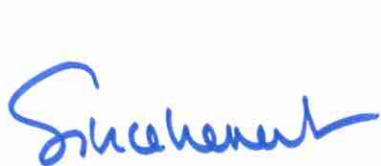


Je vous confirme également l'attention que j'accorde au bon déroulement des élections professionnelles. J'ai demandé à la DGAFP, en lien avec la DGCL, de sécuriser sur le plan juridique le processus électoral relatif aux cadres d'emploi de la filière sociale et de vous tenir rapidement informée.

Par ailleurs, ainsi que vous en exprimez le souhait, je vous confirme que la concertation sur certaines indemnités, dont j'ai demandé le lancement rapide, portera également sur les conditions de prise en charge des frais d'hébergement, de déplacement, de repas et d'utilisation du véhicule personnel engagés par les agents dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

En outre, je vous confirme que je partage votre souhait tendant à l'établissement d'un bilan sur la protection sociale complémentaire dont bénéficient les agents publics, bilan qui sera inscrit à l'agenda social en 2018 et pour lequel je m'impliquerai personnellement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.



Gérald DARMANIN